



N°27/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2022**
Date de la convocation : 7 septembre 2022 Date d'affichage : 14 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 23 présents : 16 votants : 22

Le douze septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabienne DEVEZE, Maire

Etaient présents : Fabienne DEVEZE, Julien LORENZO, Stéphanie DUPUIS, Thierry HEDAN, Jean Claude DEROUET, Bernard PERRODOUX, Philippe MAILLARD, Sylvie CANDONI, Marie Christine APCHIN, Amanda PIKE, Nathalie DURVAL, Eugénie FARAGO, Lionel BERGERON, Bruno LEDUC, Frédéric GOUNEAU, Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE

Ont donné procuration : Sylvie JOUBIN à Julien LORENZO, Stéphanie MARTIN à Stéphanie DUPUIS, Marie Christine MAUDUIT à Marie Christine APCHIN, Jérôme MATHA à Lionel BERGERON, Carine LERNOULD à Amanda PIKE, Gisèle ANJORAN à Frédéric GOUNEAU

Absents excusés : Samy WOLFF

Secrétaire de Séance : Jean Claude DEROUET, candidat est élu secrétaire à l'unanimité

BONS DE NOEL 2022

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat pour Noël à chaque enfant du personnel communal, âgé au plus de 16 ans.

La valeur du bon est fixé à :

- 45 € pour les agents effectuant moins de 10 h par semaine
- 85 € pour les agents effectuant 10 h et plus par semaine

Sont bénéficiaires de cette disposition les agents qui ont au moins un an d'ancienneté dans la collectivité et moins de 3 mois d'absence pour maladie au cours des 12 mois précédents la commande des bons de Noël.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,
 Morainvilliers, le 13 septembre 2022
 Le Maire
 Fabienne DEVEZE

